

Code de bonne conduite d'Alcatel-Lucent





Code de bonne conduite d'Alcatel-Lucent

Nos engagements

Alcatel-Lucent s'engage à maintenir dans la société les normes les plus strictes en matière de déontologie professionnelle, d'intégrité personnelle et de conformité. Le Code de bonne conduite d'Alcatel-Lucent constitue la pierre angulaire de cet engagement. Il spécifie les attentes de l'entreprise vis-à-vis des salariés, des membres du Conseil d'Administration d'Alcatel-Lucent, de toutes les filiales, de toutes les sociétés affiliées et de toutes les coentreprises dont l'entreprise contrôle la gestion. Alcatel-Lucent se réserve le droit de prendre des mesures disciplinaires à l'encontre des salariés qui ne respectent pas le Code de bonne conduite, les lois en vigueur ou les directives et procédures de l'entreprise.

Nos salariés

Alcatel-Lucent s'engage à maintenir un environnement de travail multiculturel, exempt de toute forme de discrimination, harcèlement et représailles. Partout où interviennent des salariés d'Alcatel-Lucent, nous respectons à la lettre les lois en vigueur en matière de droits civiques, de droits de l'homme et de droit du travail. Alcatel-Lucent s'engage à entretenir un dialogue ouvert avec ses salariés et, le cas échéant, avec leurs représentants, sur les décisions importantes les concernant directement. Par conséquent, nous reconnaissons aux salariés le droit légitime de créer leurs propres organisations ou d'y adhérer et nous nous engageons à n'exercer aucune discrimination envers les salariés, qu'ils appartiennent ou non à un syndicat, ni à leur réserver de traitement défavorable.

Nos clients

Alcatel-Lucent place sa clientèle au cœur de son activité. C'est pourquoi nous nous engageons à préserver la confiance et le respect que nous accordons nos clients en leur proposant des produits, des services, des logiciels et des solutions fiables, sécurisés et de haute qualité. Nous garantissons à nos clients les normes les plus rigoureuses en matière de déontologie, en bannissant toutes les pratiques professionnelles tendancieuses, mensongères, illégales ou frauduleuses. Les descriptions de nos produits et services sont précises et honnêtes. Nous ne donnons pas une fausse image de nos produits, de nos services ou de nos capacités, même si nos ventes peuvent en pâtir.

Nos partenaires commerciaux

Nous sélectionnons nos partenaires commerciaux, y compris nos fournisseurs et nos sous-traitants, en fonction de leur mérite, de leur réputation et de leur aptitude à aider Alcatel-Lucent dans la réalisation de ses objectifs commerciaux. Pour cela, nous prenons en considération, entre autres, les prix, la qualité, la capacité de livraison, la réputation du service, l'intégrité et la responsabilité sociale. Nous demandons à nos fournisseurs d'adopter un comportement professionnel et des valeurs déontologiques.

Nos concurrents

Alcatel-Lucent est en faveur d'une compétition saine et équitable. L'entreprise respecte la législation sur la concurrence (et les concentrations), afin que ses produits et services ne soient jugés que sur leurs mérites intrinsèques. Nous nous engageons à obtenir des informations sur nos concurrents par des méthodes légales uniquement. Nous respectons toutes les lois commerciales internationales, y compris la législation et la réglementation relatives à l'exportation, l'importation et les sanctions dans les pays où nous intervenons.

Nos communautés

Alcatel-Lucent est une entreprise socialement responsable, qui s'engage à valoriser et servir les communautés où nos salariés vivent et travaillent. Nous protégeons l'environnement et la santé/sécurité de nos salariés, sous-traitants, clients et communautés dans les endroits où nous intervenons.

Nos intérêts

En tant que salariés d'Alcatel-Lucent, nous nous engageons à promouvoir et à protéger les intérêts de l'entreprise. Nous n'entrons pas en concurrence avec Alcatel-Lucent ni ne profitons de notre position dans l'entreprise à des fins personnelles. Nous mettons tout en œuvre pour éviter les conflits d'intérêt et, si de tels conflits sont inévitables, nous faisons en sorte de les révéler et de les résoudre. Nous nous assurons que les cadeaux, l'hospitalité ou les divertissements que nous offrons ou recevons ne sont pas inappropriés et n'affectent pas, ni ne paraissent influencer, notre jugement professionnel ou la capacité de décision de nos clients.

Nos informations

Alcatel-Lucent respecte toutes les lois, réglementations et directives de l'entreprise relatives à la protection des données personnelles et au respect de la vie privée visant à protéger et à gérer les informations personnelles. Nous ne conservons que les informations des salariés nécessaires du point de vue professionnel, légal ou contractuel et limitons la consultation de ces informations aux personnes en ayant besoin pour des raisons professionnelles ou légales. Nous gérons les archives de l'entreprise conformément à la législation, aux directives de l'entreprise et au calendrier de conservation applicables.

Chez Alcatel-Lucent, nous protégeons nos informations exclusives, notre propriété intellectuelle et nos actifs. Nous partageons des informations confidentielles ou exclusives uniquement avec des salariés de l'entreprise qui justifient en avoir besoin ou avec des tiers, après approbation et vérifications d'usage. En retour, Alcatel-Lucent respecte la propriété intellectuelle des autres. Alcatel-Lucent fournit l'accès à Internet et au courrier électronique à ses salariés pour un usage professionnel légitime. Les salariés doivent se conformer aux directives et aux dispositions de l'entreprise relatives à cette utilisation.

Nos ressources

En tant que salariés d'Alcatel-Lucent, nous protégeons les ressources financières et les biens de l'entreprise, en respectant ses directives et procédures visant à empêcher le vol, la perte ou l'utilisation non autorisée. Toutes les dépenses doivent être entreprises à des fins professionnelles légitimes et en aucun cas à des fins personnelles. Nous devons toujours, avant de nous engager financièrement ou contractuellement au nom de l'entreprise, obtenir l'approbation adéquate. Chaque salarié d'Alcatel-Lucent est responsable de la publication complète, précise et en temps voulu, tant interne qu'externe, des informations financières de sa sphère d'influence. Nous n'utilisons pas pour notre compte personnel les informations financières, non-financières, confidentielles ou non-publiques pour acheter ou vendre, directement ou indirectement, des actions ou options sur actions d'Alcatel-Lucent.

Signalement

Tous les salariés sont incités à signaler toute infraction, observée ou supposée, à la loi ou aux directives de l'entreprise en contactant le responsable concerné ou en utilisant les *Méthodes de signalement de problèmes de conformité*. Aucune représaille ne sera entreprise à l'encontre de quiconque signale à Alcatel-Lucent, en toute bonne foi, une infraction supposée à la loi ou aux directives de l'entreprise.

Révision périodique

Tous les salariés d'Alcatel-Lucent, même récemment embauchés, doivent prendre connaissance du Code de bonne conduite et s'y conformer. L'entreprise a mis au point un processus visant à aider ses salariés à revoir régulièrement le Code de bonne conduite, afin de s'assurer qu'ils en connaissent toujours le contenu.

Directives de l'entreprise et ressources supplémentaires

Outre le Code de bonne conduite, vous devez, en tant que salarié d'Alcatel-Lucent, respecter les lois, directives et procédures de l'entreprise qui sont en rapport avec vos responsabilités professionnelles. Pour vous aider à cet égard, vous pouvez contacter votre responsable ou consulter le site intranet Office of Business Integrity & Compliance, à partir du lien <http://all.alcatel-lucent.com/obic>, pour obtenir d'autres informations, conseils et ressources, notamment :

- ➔ Directives d'entreprise
- ➔ Descriptions des programmes de conformité
- ➔ Questions les plus fréquemment posées
- ➔ Que dois-je faire ? (scénarios)
- ➔ Formation
- ➔ Contacts

Afin de garantir la pérennité du succès de l'entreprise, nous devons travailler main dans la main pour promouvoir et préserver les valeurs les plus strictes de déontologie professionnelle et d'intégrité personnelle dans toutes nos actions.

